



Délibération n°2020-24

Rétrocession par la CCI HDF des parcelles situées sur les communes de Calonne-sur-la-Lys et Lestrem, Le Doulieu et Gonehem

La réunion du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Aéroports de Lille Lesquin et de Merville (SMALIM) n'a pu se tenir ce vendredi 17 juillet 2020, le quorum n'ayant pas été atteint.

Conformément à l'article 7.4 des Statuts du SMALIM, le Comité Syndical du SMALIM, dument convoqué en date du 17 juillet 2020, s'est réuni le 22 juillet 2020 sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, son Président, en formation ne comprenant que les délégués des adhérents ayant choisi la compétence territoriale «aéroport de Merville».

Aucun quorum n'est exigé lors de cette seconde séance.

Sont présent(e)s :

Monsieur Christophe COULON avec le pouvoir de Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Joël DUYCK.

Sont absent(e)s / excusé(e)s :

Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Jacques DANZIN, Madame Christelle DELEBARRE, Monsieur Philippe EYMERY, Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Nicolas LEBAS, Madame MARAIS-BEUIL, Madame Irène PEUCELLE, Monsieur Bruno FICHEUX.

Secrétaire de séance : Monsieur Régis CAUCHE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les dispositions de l'article L.3112-1,

Vu la Convention de mutation domaniale du 5 août 1981 conclue en application de l'article L. 221-1 du Code de l'Aviation Civile pour l'exploitation de l'aérodrome de Merville-Calonne,

Vu l'arrêté du 2 mars 2007 portant transfert d'aérodromes civils appartenant à l'Etat à des collectivités territoriales ou à des groupements de collectivités territoriales,

Vu les actes de transfert de propriété de l'Etat au SMALIM du 12 et 29 juin 2012,

Vu l'avenant n°1 du 12 novembre 2018 à la Convention de mutation domaniale précitée,

Vu l'avenant n°2 du 23 décembre 2019 à la Convention de mutation domaniale précitée,

Vu le budget primitif et les décisions budgétaires adoptés sur l'exercice 2020,

Vu l'avis rendu par le service des domaines en date du 25 juin 2020,

Vu la délibération n°2020-07 relative au règlement visant à assurer la continuité du fonctionnement du SMALIM afin de faire face au covid-19,

Considérant le terme au 31 décembre 2020 de la Convention de mutation domaniale de l'aéroport de Merville précitée et conformément aux dispositions de l'avenant n°1 du 12 novembre 2018,

DECIDE

D'acquérir pour un montant total de 70 003,58 €, les parcelles suivantes :

REFERENCE CADASTRALE	COMMUNE	ADRESSE	CONTENANCE
AB0023	LESTREM (62082)	Le quartier Delfie	08a 30ca
AB0024	LESTREM (62082)	Le quartier Delfie	39a 82ca
AB0025	LESTREM (62082)	Le quartier Delfie	40a 11ca
AB0026	LESTREM (62082)	Le quartier Delfie	31a 22ca
AB0027	LESTREM (62082)	Le quartier Delfie	16a 89ca
CX0002	LESTREM (62082)	Impasse du Pacault	76a 05ca
CX0003	LESTREM (62082)	Le Cabaret de Pacault	27a 49ca
CX0004	LESTREM (62082)	Le Cabaret de Pacault	27a 71ca
CX0005	LESTREM (62082)	Impasse du Pacault	34a 02ca
TOTAL			03ha01a61ca
AH0004	CALONNE-SUR-LA-LYS (62350)	lieu-dit "La Drève"	54a 44 ca
AH0005	CALONNE-SUR-LA-LYS (62350)	lieu-dit "La Drève"	37a 12ca
AH0006	CALONNE-SUR-LA-LYS (62350)	lieu-dit "La Drève"	42a 49 ca
AH0007	CALONNE-SUR-LA-LYS (62350)	lieu-dit "La Drève"	38a 04ca
AH0008	CALONNE-SUR-LA-LYS (62350)	lieu-dit "La Drève"	5a 73ca
AH0009	CALONNE-SUR-LA-LYS (62350)	lieu-dit "La Drève"	14a 45ca
AH0010	CALONNE-SUR-LA-LYS (62350)	lieu-dit "La Drève"	07a 76ca
AH0011	CALONNE-SUR-LA-LYS (62350)	lieu-dit "La Drève"	08a 32ca
AH0012	CALONNE-SUR-LA-LYS (62350)	lieu-dit "La Drève"	06a 13ca
AH0169	CALONNE-SUR-LA-LYS (62350)	Le Turbeaute	08a 46ca
AH0170	CALONNE-SUR-LA-LYS (62350)	Le Turbeaute	32a 66ca
AH0171	CALONNE-SUR-LA-LYS (62350)	Le Turbeaute	64a 58 ca
AH0172	CALONNE-SUR-LA-LYS (62350)	Le Turbeaute	11a 63ca
AH0173	CALONNE-SUR-LA-LYS (62350)	Le Turbeaute	35a 25ca
AH0174	CALONNE-SUR-LA-LYS (62350)	Le Turbeaute	31a 74ca
AH0175	CALONNE-SUR-LA-LYS (62350)	Le Turbeaute	52a 43ca
AH0197	CALONNE-SUR-LA-LYS (62350)	lieu-dit "La Drève"	15a 35ca
AH0199	CALONNE-SUR-LA-LYS (62350)	La Drève Fumery	2a 33ca
AH0201	CALONNE-SUR-LA-LYS (62350)	Le Turbeaute	58ca
AH0203	CALONNE-SUR-LA-LYS (62350)	lieu-dit "La Drève"	4a 22ca
AH0205	CALONNE-SUR-LA-LYS (62350)	lieu-dit "La Drève"	11a 69ca
AH0207	CALONNE-SUR-LA-LYS (62350)	Le Turbeaute	11a 14ca
AH0211	CALONNE-SUR-LA-LYS (62350)	La Drève Fumery	22a 34ca
AH0213	CALONNE-SUR-LA-LYS (62350)	La Drève Fumery	05a 67 ca
AH0215	CALONNE-SUR-LA-LYS (62350)	La Drève Fumery	97a 02ca
TOTAL			06ha21a57ca
ZM0009	GONEHEM (62920)	Le chemin du Quesnoy	15a 84 ca
TOTAL			15a 84 ca
ZI0077	DOULIEU (59940)	rue du courant	5a 31ca
ZI0078	DOULIEU (59940)	rue du courant	26a 78ca
TOTAL			32a09ca

AUTORISE

Monsieur le Président du SMALIM à prendre l'ensemble des actes en application de la présente délibération.

Votes Pour : Unanimité
Ne participent pas au vote : 0
Abstentions : 0
Votes Contre : 0

Christophe COULON
Président du SMALIM

Signé par : CHRISTOPHE COULON
Date : 24/07/2020
Qualité : PRESIDENT





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SM des Aéroports de Lille-Lesquin et Merville

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	D_2020_24
Date de la décision :	2020-07-22 00:00:00+02
Objet :	Rétrocession par la CCI HDF des parcelles situées sur les communes de Calonne-sur-Lys et Lestrem, Le Douliou et Gonehem
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Identifiant unique :	059-200006120-20200722-D_2020_24-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200006120-20200722-D_2020_24-DE-1-1_0.xml	text/xml	942
Nom original :		
D_2020_24_RETROCESSION.pdf	application/pdf	431753
Nom métier :		
99_DE-059-200006120-20200722-D_2020_24-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	431753

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	24 juillet 2020 à 14h41min25s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	31 juillet 2020 à 12h01min26s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Jerome FEDELICH
En attente de transmission	31 juillet 2020 à 12h01min27s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	31 juillet 2020 à 12h01min31s	Transmis au MI
Acquittement reçu	31 juillet 2020 à 12h01min42s	Reçu par le MI le 2020-07-31

